

## Conditions Générales de Vente (CGV) Prestations de conseil et d'accompagnement en scolarité internationale

### Préambule

Le présent document définit les modalités de collaboration entre :

- **Effective**, consultant spécialisé dans le conseil éducatif à l'international, ci-après « le Prestataire »,
- et le **Client** (ou son représentant légal s'il est mineur), ci-après dénommé "Le Client"

Ce contrat s'applique exclusivement à la prestation d'accompagnement proposée par le Prestataire. La scolarité proprement dite est régie par les conditions contractuelles des établissements scolaires étrangers ou de leurs représentants locaux. Le Client est donc amené à contracter avec deux entités distinctes : d'une part le Prestataire pour le conseil et l'accompagnement dans la mise en place de la scolarité à l'étranger, et d'autre part, l'établissement scolaire étranger ou le partenaire local organisateur de la scolarité et des services associés délivrés dans le pays où se déroule la scolarité.

### Article 1 – Coordonnées du Prestataire

Raison sociale : SAS Effective  
Siège : 3 rue Fénelon, 33000 Bordeaux  
RCS : 400764320 - SIRET : 40076432000059  
TVA intracom. : FR88400764320  
RC professionnelle : Allianz IARD (n°55671231 – couverture : 1 M€)  
Membre labellisé UNOSEL  
Consultant officiel approuvé par le British Boarding School Network  
Site : [www.effective-linguistique.com](http://www.effective-linguistique.com)

### Article 2 – Nature et étendue des prestations

Le Prestataire est mandaté pour accompagner le Client dans la recherche et la mise en place d'un programme de scolarité à l'étranger pour un enfant. Cette prestation se compose de trois étapes clairement définies.

#### 2.1 – Évaluation initiale (gratuite, sans engagement)

Un premier entretien (présentiel ou visio – 30 min) permet de :

- Présenter les différentes options de scolarité à l'étranger,
- Répondre aux questions du Client,
- Évaluer le profil de l'élève (résultats, anglais, personnalité, souhaits),
- Discuter des perspectives d'admission dans un pays cible.

Le Client peut alors décider de lancer, ou non, le processus d'accompagnement. Le processus et les étapes indiquées ci-dessous débutent lorsque le Client a procédé à la réservation du service via le site d'Effective et réglé le montant des honoraires afférents.

#### 2.2 – Processus d'accompagnement / Mise en place de la scolarité

Après règlement de ses honoraires, le Prestataire :

- Organise un entretien approfondi (1h),
- Présente la candidature à un maximum de 10 établissements ciblés (sous réserve de disponibilité, qualité du dossier et critères du Client),

- Adresse ensuite au Client ses préconisations les plus pertinentes (de 1 à 5 établissements, (sous réserve de disponibilité, qualité du dossier et critères du Client),
- Aide le Client dans le choix de l'établissement et à l'organisation des entretiens/tests d'admission, peut organiser des visites sur place pour le Client si celui-ci le souhaite,
- Accompagne le Client jusqu'à l'émission de la lettre d'offre de place.

### 2.3 – Assistance aux formalités

Une fois l'établissement choisi :

- Aide aux formalités administratives et d'inscription,
- Mise en relation avec des services tiers (assurance, visa, tutelle...),
- Conseil logistique (uniforme, voyage...).

### Article 3 – Modalités d'exécution

#### Le Prestataire :

- S'engage à mettre en œuvre tous les moyens utiles à l'exécution de sa mission,
- N'est pas tenu à une obligation de résultat (l'admission dépend des établissements étrangers),
- Réalise sa mission du lundi au vendredi de 9h30 à 17h. Le samedi et les horaires entre 17h et 20h donnent lieu à un complément d'honoraires de 100 €HT par heure ou fraction d'heure.

#### Le Client :

- S'engage à coopérer activement (dossier complet, transparence sur les besoins spécifiques),
- Fournit les documents dans les délais indiqués (7 jours max pour retourner le dossier de candidature).

### Article 4 – Durée de la mission et option facultative de suivi post-placement

Le contrat prend effet à la date de signature électronique et s'achève à l'arrivée de l'élève dans l'établissement étranger.

**Option** : un suivi pendant la scolarité peut être souscrit pour 300 € TTC par trimestre / 500 € TTC par semestre / 800 € TTC par année scolaire, non fractionnable, payable 30 jours avant le début de la scolarité. Le Prestataire reste alors disponible pour toute aide ou conseil aux parents dans le cadre de leur relation avec l'établissement scolaire et/ou le partenaire local organisateur de la scolarité.

### Article 5 – Conditions financières

- Montant forfaitaire : Placement d'un trimestre **750 € TTC** / un semestre **1200 € TTC** / une année scolaire **1500 € TTC** (ces montants incluant la TVA reversée à l'État au taux actuel de 20%, modifiable en fonction des décisions gouvernementales) à régler avant toute intervention.
- Paiement sécurisé via le site [www.effective-linguistique.com](http://www.effective-linguistique.com),
- Aucun remboursement ne sera effectué après démarrage de la prestation.

- Comme prévu à l'article 4 ci-dessus, un service de suivi pendant la scolarité et d'interventions de votre consultant en cas de besoin, est proposé en option, dans les conditions et modalités indiquées à l'article 4.

### Article 6 – Résiliation

En cas de manquement grave, chaque partie peut résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours. La résiliation doit être notifiée par lettre recommandée.

### Article 7 – Information et transparence

Le Prestataire tient informé le Client par e-mail à chaque étape clé :

- Transmission du dossier aux écoles,
- Réponses des établissements,
- Réception des lettres d'offre de place.

### Article 8 – Responsabilité

Le Prestataire est responsable uniquement en cas de faute prouvée, à l'exclusion des cas de force majeure.

#### Le Prestataire :

- Ne garantit pas l'admission (décision à la discrétion des écoles),
- Détermine librement le nombre d'écoles contactées selon les critères du dossier,
- N'intervient plus dans la relation une fois la lettre d'offre acceptée, sauf si le Client a souscrit à l'option de suivi de la scolarité.

### Article 9 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai légal de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par la loi.

Toutefois, en application de l'article L221-28 du même Code, le Client peut demander expressément à ce que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation. Dans ce cas, il renonce à son droit de rétractation pour la part de la prestation déjà exécutée au jour de sa rétractation.

Cette renonciation doit être formalisée par écrit au moyen d'un formulaire spécifique de demande expresse de début d'exécution, fourni par le Prestataire, et qui devra être retourné dûment signé, en même temps que le dossier de candidature complet.

### Article 10 – Données personnelles

Conformément au RGPD, le Prestataire :

- Collecte et traite uniquement les données nécessaires à la réalisation de la mission,
- Ne transmet ces données qu'aux partenaires directement impliqués dans le projet (écoles, assurances, etc.),
- Ne revend jamais les données,
- Permet à tout moment la rectification ou la suppression sur demande du Client.

Pour plus de détails, voir la politique de confidentialité disponible sur notre site.



**Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux de Bordeaux, après tentative de résolution amiable.

Conditions applicables à toute prestation souscrite à compter du 3 Novembre 2025.  
Référence du document : 2026-CGPV-SCOL

